

COMPTE RENDU

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU JEUDI 28 OCTOBRE 2021

Convocation du 19 Octobre 2021

ORDRE DU JOUR :

- ✚ Intervention de Mr PELLEGRIN, Président Communauté de Communes Cœur de Beauce
- ✚ Délibération octroi du cadeau de départ de la secrétaire de mairie
- ✚ Délibération enfouissement des réseaux aériens rue Saint Blaise et de la croix de Bois à Villars + Convention entre ENERGIE Eure-et-Loir et la commune de VILLARS
- ✚ Présentation du devis Mise aux normes de l'assainissement individuel pour la mairie, le logement et la salle des fêtes
- ✚ Demande de subventions 2022, AFM TELETHON
- ✚ Organisation du 11 Novembre 2021
- ✚ Questions diverses

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit Octobre à dix-huit heures trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Villars, dûment convoqués, sous la présidence de Monsieur Claude BILLAUD, Maire.

Date de la convocation : 19/10/2021

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Coralie BOUCHER, Thibaut BUISSON, Elvis BONNET, Michel COUTANT, Edwin LALANNE, Sylvain LACOUR, François VILTROUVÉ

Absents excusés : Aurélie GISSELMANN
Stéphanie CALMEILLE

Absent non excusé : Éric VIETTE

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8
Nombre de membres votants : 8

Secrétaire de séance : Mme Coralie BOUCHER

Début de séance : 18 heures 30

Fin de séance : 21 heures 00

Le compte rendu de la séance du 28 Septembre 2021 est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

ORDRE DU JOUR

- ✚ **Intervention de Mr PELLEGRIN, Président Communauté de Communes Cœur de Beauce :**
Mr Pellegrin, Président Communauté de Communes Cœur de Beauce accompagné de Mr Clementoni, vice-président en charge du Développement économique sont venus à la rencontre du Conseil Municipal de Villars.
Mr Pellegrin a présenté le fonctionnement de la Communauté de Commune Cœur de Beauce et a répondu aux questions du Conseil Municipal de Villars.
Notamment concernant :

- **La protection incendie** : Mr le Maire a évoqué le problème de la protection incendie qui ne répond pas aux normes à ce jour. Il propose d'installer un poteau incendie sur l'interconnexion : Ferme de Chenonville qui répondrait aux normes imposées, un emplacement de chargement est déjà existant et cela permettrait de couvrir plusieurs communes.
Mr Pellegrin, répond qu'il faut solliciter le Bureau d'Etudes pour la réalisation technique.
- **Jeux pour école maternelle** : Un projet d'achat de jeux pour l'école maternelle a été transmis à Mr Pellegrin avant la réunion, Mr Pellegrin évoque la possibilité de financement par le versement d'une subvention à la coopérative pour notre commune dans un premier temps et doit évoquer le sujet au prochain budget de la Communauté de Communes Cœur de Beauce.
- **Piscine de Voves** : Mr le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal évoque le problème de la chaudière Biomasse de la piscine. Mr Pellegrin connaît malheureusement le problème de nouveaux tests vont être effectués prochainement afin d'essayer de résoudre ce problème de chauffage.
- **Point sur déploiement fibre** : Mr PELLEGRIN informe que normalement la mission devrait être terminée pour le 1^{er} Semestre 2022.
La commercialisation doit intervenir dans les 2 mois après la fin de chantier.
- **Fonds de concours** : suspendu pour l'année 2022
- **Point sur déploiement fibre** : Mr PELLEGRIN informe que normalement la mission devrait être terminée pour le 1^{er} Semestre 2022.
La commercialisation doit intervenir dans les 2 mois après la fin de chantier.

✚ **Délibération octroi du cadeau de départ de la Secrétaire de Mairie**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'OCTROYER** un cadeau de départ à la Secrétaire de mairie d'un montant de 120.91€ T.T.C.

Résultat du vote : 8 voix Pour

✚ **Délibération enfouissement des réseaux aériens rue Saint Blaise et de la croix de Bois à Villars + Convention entre ENERGIE Eure-et-Loir et la commune de VILLARS**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet d'enfouissement des réseaux aériens de distribution d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public envisagé rue Saint Blaise et de la Croix de Bois à VILLARS, et précise que celui-ci a fait l'objet d'un avis favorable d'ENERGIE Eure-et-Loir quant à sa programmation et à son financement pour 2022.

Considérant que ENERGIE Eure et Loir assurera la maîtrise d'ouvrage pour les travaux de télécommunication et génie civil et que la commune a retenu l'entreprise ERS MAINE pour la fourniture et la mise en place de mâts d'éclairage public :

Le coût de l'opération se présente ainsi :

RESEAUX		Maîtrise d'ouvrage	Coût estimatif HT	PARTENARIAT FINANCIER			
				ENERGIE Eure-et-Loir		Collectivité	
Distribution publique d'électricité	Enfouissement BT	ENERGIE Eure-et-Loir	251 000,00 €	75%	188 250,00 €	25%	62 750,00 €
	Sécurisation BT	ENERGIE Eure-et-Loir		75%	0,00 €	25%	0,00 €
	Modernisation HTA	ENERGIE Eure-et-Loir	291 000,00 €	100%	291 000,00 €	0%	0,00 €
Génie civil de communications électroniques : terrassements, chambres, fourreaux		Collectivité*	95 000,00 €	0%	0,00 €	100%	95 000,00 €
Eclairage public Génie civil : terrassements, câblage		Collectivité**	13 000,00 €	75%	9 750,00 €	25%	3 250,00 €
Eclairage public Fourniture, pose et raccordement candélabres		Collectivité***	43 500,00 €	75%	32 625,00 €	25%	10 875,00 €
TOTAL			693 500,00 €		521 625,00 €		171 875,00 €

- **ACCEPTE** l'ensemble des travaux
- **SOLLICITE** une subvention au titre du F.D.I à hauteur de 5% sur le reste à charge soit 3 845.00€, sur les 76 875.00€ (171 875.00€ - 95 000€)
Le financement de ses travaux sera réparti sur trois années comptables.

✚ **Présentation du devis Mise aux normes de l'assainissement individuel pour la Mairie, le logement communal et la salle des fêtes**

Mr le Maire présente un devis d'un montant de 13261.00€ H.T pour la réalisation de la mise aux normes de l'assainissement individuel pour la Mairie, le logement communal et la salle des fêtes.

✚ **Demande de subventions 2022**

Mr le Maire souhaite faire point avec l'ensemble du Conseil Municipal sur les attributions des subventions pour l'année 2022.
Après discussion, Mr le Maire et le Conseil Municipal

- **DÉCIDE** de réattribuer les mêmes subventions qu'en 2021 mais souhaite supprimer l'attribution de la subvention à Arc en ciel Vovéens d'un montant de 20.00€.

✚ **Organisation du 11 Novembre 2021**

Mr le Maire informe qu'au vu de la crise sanitaire, aucune cérémonie ne sera célébrée.
Seule la distribution des colis aux anciens aura lieu le jeudi 11 Novembre 2021 à partir de 11h00.
Cette année, 20 personnes recevront un colis qui leur sera remis, par les membres du Conseil.

✚ **Questions diverses**

- **Estimation Logement Communal, 2 Rue du Moulin à Vent :**
Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une estimation a été réalisé par une agence immobilière concernant le logement communal du 2 rue du Moulin à Vent. Une deuxième estimation de ce bien devra être réalisée par les Domaines, démarche en cours de réalisation.

Rappel des délibérations prises lors de la séance du 28 Octobre 2021 (conformément à l'article R 2121-9 du CGCT) :

32-2021 Octroi cadeau de départ Secrétaire de Mairie

33-2021 Demande de F.D.I. sur travaux enfouissement des réseaux aériens rue Saint Blaise et de la Croix de Bois

Séance levée à 21h00